



**ID-SC-179- GUIDE PRATIQUE DEMANDE
CERTIFICAT DE LOT GRANDES CULTURES -
25.10.10**

GUIDE PRATIQUE DEMANDES DE CERTIFICATS DE LOTS PRODUITS DE GRANDES CULTURES

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Règlement Européen N°889/2008 du 5 septembre 2008 (règlement d'application)

Transport : chapitre 4



Sommaire

QU'EST CE QU'UN CERTIFICAT DE LOT (CDL)	p.3
DANS QUEL CAS DEMANDER UN CERTIFICAT DE LOT	p.3
GARANTIES A EXIGER PENDANT LE TRANSPORT	p.4
LES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE LOT	p.4

Documents annexes (disponibles sur notre site ou sur simple demande auprès de nos services).

Formulaire F-SC-232 : Demande de Certificat De Lot



QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT DE LOT OU CDL ?

⇒ Pour céréales et oléo protéagineux en vrac :

C'est un document qui garantit la conformité au mode de production biologique (agriculture biologique ou en conversion vers l'agriculture biologique) de céréales et oléo protéagineux en vrac.

Les CDL s'adressent aux entreprises ou aux agriculteurs engagés en agriculture biologique et qui pratiquent la vente ou le négoce en vrac de produits issus de grandes cultures conduites selon les règles de production biologique.

Seul l'original est valable.

⇒ Un CDL part transaction :

Il est nécessaire d'éditer un certificat de lot à chaque transaction. Sachant qu'une transaction intègre les lots qui ont le même jour et le même lieu de chargement et le même jour et le même lieu de déchargement pour un même produit (nature et catégorie).

Le certificat de lot reprend les coordonnées du vendeur et de l'acheteur, les caractéristiques du produit et ses mouvements.

DANS QUEL CAS DEMANDER UN CERTIFICAT DE LOT OU CDL ?

⇒ Pas de produits transformés :

Un certificat de lot est établi pour toutes les transactions de céréales et oléo protéagineux en vrac. Les produits ayant subi une transformation (ex : soja extrudé, tourteau de tournesol ainsi que la luzerne déshydratée) et/ou qui sont conditionnés (en sac de big bag identifiés= ne sont pas concernés par les certificats de lot.

Ces produits transformés devront toutefois apparaître sur votre certificat générique dans le cadre de votre certification annuelle.

⇒ Formulaire de demande de certificats de lot :

Dès lors que vous effectuez une vente, vous devez nous faire une demande de certificat de lot. Il est important de nous fournir tous les éléments demandés.



GARANTIES A EXIGER PENDANT LE TRANSPORT

Lors du transport de céréales et oléo protéagineux en vrac, les produits de différentes nature (espèce, Bio, conversion, etc...) ne doivent pas être mélangés.

Le transporteur s'assure de cette non substituabilité. Les marchandises doivent toujours être accompagnées de documents précisant :

- ⇒ La nature des produits transportés,
- ⇒ Leur statut (Bio, C2, C1, Conventionnel...)
- ⇒ Les quantités transportées,
- ⇒ Les noms et adresses du fabricant et du vendeur si différent,
- ⇒ Dans le cas de moyens de transport également utilisés pour des produits conventionnels, une attestation de lavage est tenue à la disposition d'Ecocert France Sas.
- ⇒ Le N° d'identification du conteneur ou du véhicule.

LES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA DEMANDE DE CDL

⇒ Pour établir un certificat de lot, les Numéros de pièces sont nécessaires ; vous pouvez faire référence aux documents suivants :

- Bon de livraison,
- Facture de vente,
- Ticket de pesée.

⇒ **Il n'est pas nécessaire de nous transmettre les copies des pièces justificatives, mais les originaux doivent être en votre possession et à la disposition de l'auditeur lors des contrôles. Vous devez également être en possession des garanties biologiques des produits (certificats, factures, attestations de façonnage...).**

⇒ Les certificats de lot sont établis à la demande du fournisseur et non de l'acheteur et sont facturés à l'unité selon le tarif en vigueur.

⇒ L'original est envoyé à votre client et une copie vous sera envoyée par fax.

